

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 25 avril 2013 à 18 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

Mme Géraldine T. Quesnel	maire
M. Serge Clément	conseiller district n° 2
Mme Lyse Thauvette	conseillère district n° 3
Mme Sarah-Claude Racicot	conseillère district n° 4
M. René Levac	conseiller district n° 5
M. Jacques Bouchard	conseiller district n° 6

Est absente :

Mme Thérèse Lemelin	conseillère district n° 1
---------------------	---------------------------

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée
Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, la présidente d'assemblée, Mme Géraldine T. Quesnel, déclare la séance légalement ouverte.

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 153 du Code municipal par tous les membres du Conseil dont une copie est jointe en annexe « A ».

ORDRE DU JOUR

Résolution no : 13-04-199

Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 avril 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2013 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

1. Ordre du jour

1.1 Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 avril 2013

2. Affaires municipales

2.1 Appel d'offres – réfection du sous-sol de l'Hôtel de ville

- 2.2 Vente pour taxes – remboursement à la MRC Vaudreuil-Soulanges
- 2.3 Union des municipalités du Québec : achat regroupé pour l’approvisionnement en sel de voirie
- 2.4 Demande au ministère des transports du Québec pour la signalisation d’interdiction de frein moteur sur l’autoroute 30 (niveau chemin du Fleuve)
- 2.5 Dépôt d’une demande de subvention pour des travaux d’ingénierie en eau potable et égout du Domaine Lucerne et chemin du Fleuve Ouest
- 2.6 Socosis Management et Ressources humaines: mandat pour soutien au contremaître des travaux publics

3. Services techniques et voirie

- 3.1 AMEC Environnement & Infrastructure
 - 3.1.1 Mandat de désinfection d’une conduite d’eau potable – secteur Haut-Chamberry
 - 3.1.2 Mandat pour suivi mensuel de l’eau brute des deux puits du poste du Fleuve
- 3.2 Nomination de Mme Aline Vivier au Comité sur l’eau potable en remplacement de Mme Martine Lavallée
- 3.3 BPR - mandat relatif à l’évaluation des coûts d’un nouveau réseau d’aqueduc au secteur Lucerne sud et du chemin du Fleuve secteur ouest
- 3.4 Achat de quatre pneus industriels pour le tracteur New Holland
- 3.5 Autorisation pour l’installation d’une purge (route 338 / chemin Saint-Antoine)

4. Ressources humaines

- 4.1 Autorisation pour remboursement partiel de la formation Classe 3 – employé des travaux publics
- 4.2 Nomination de Mme Odette Marois à titre de responsable de la bibliothèque
- 4.3 Embauche de Mme Brigitte Prévost à titre de directrice des services administratifs et de l’information
- 4.4 Création du Comité de relation de travail du service des travaux publics

Période de questions aux citoyens (points à l’ordre du jour uniquement)

Levée de l’assemblée

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolution no : 13-04-200

Appel d’offres – réfection du sous-sol de l’Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT la réception des plans d’aménagement du sous-sol de l’Hôtel de Ville élaboré par la firme Normand Langlois, architecte;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection du sous-sol de l'Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-201

Vente pour taxes – remboursement à la MRC Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la retranscription du numéro de lot 4 287 494;

CONSIDÉRANT QUE des frais de retrait de 10 % s'imposent relativement à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 2013-000049 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER la facture n° 2013-000049 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant total de 12 525 \$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-202

Union des municipalités du Québec : achat regroupé pour l'approvisionnement en sel de voirie

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est
 PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,
 APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
 ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-203

Demande au ministère des transports du Québec pour la signalisation d'interdiction de frein moteur sur l'autoroute 30 (niveau chemin du Fleuve)

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues de citoyens à propos d'un usage excessif et bruyant des freins moteurs sur l'autoroute 30 à la hauteur du poste de péage sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de l'autoroute d'où provient la problématique est sous la responsabilité du *ministère des Transports du Québec et ses mandataires* ;

CONSIDÉRANT QUE la dénivellation est faible sur ce tronçon de l'autoroute et que, sauf en cas d'urgence, les freins moteurs pourraient être utilisés avec plus de modération par les camionneurs ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'afficher une limitation de l'utilisation des freins moteurs à cet endroit ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

DEMANDE au *ministère des Transports du Québec* de procéder à une limitation de l'utilisation des freins moteurs sur l'autoroute 30 à la hauteur de la Municipalité des Cèdres et ce, le plus tôt possible, via un affichage ou d'autres moyens appropriés.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-204

Dépôt d'une demande de subvention pour des travaux d'ingénierie en eau potable et égout du Domaine Lucerne et chemin du Fleuve Ouest

CONSIDÉRANT les demande de citoyens des secteurs du Domaine Lucerne et du chemin du Fleuve Ouest de se raccorder au réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QU'une conduite d'aqueduc municipale existante située sur la route 338 permet le raccordement du secteur Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la conduite d'aqueduc municipale situé sur le chemin du Fleuve permet de raccorder le secteur chemin du Fleuve Ouest;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à déposer une demande de subvention pour des travaux d'ingénierie en eau potable et égout du Domaine Lucerne et chemin du Fleuve Ouest et ce, auprès du gouvernement fédéral et provincial.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-205

Socosis Management et Ressources humaines: mandat pour soutien au contremaître des travaux publics

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de diagnostic sur les relations de travail au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la pertinence de doter le contremaître des travaux publics, d'outils relativement au leadership et à la mise en place de bonnes pratiques de supervision des employés;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Socosis Management et Ressources humaines*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

DE RETENIR les services de la firme *Socosis Management et Ressources humaines* pour un mandat de soutien en matière de leadership du contremaître des travaux publics au montant forfaitaire de 4 170 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

Résolution no : 13-04-206

AMEC Environnement & Infrastructure

Mandat de désinfection d'une conduite d'eau potable – secteur Haut-Chamberry

CONSIDÉRANT QUE la mise en service de la conduite d'eau potable située sur la route 338 – secteur Haut-Chamberry est prévue en mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette conduite doit être désinfectée selon la norme BNQ 1809-300/2004 (R2007);

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *AMEC Environnement & Infrastructure*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *AMEC Environnement & Infrastructure* pour la désinfection de la conduite d'eau potable – secteur Haut-Chamberry au coût estimé de 2 980 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-207

AMEC Environnement & Infrastructure

Mandat pour suivi mensuel de l'eau brute des deux puits du poste du Fleuve

CONSIDÉRANT la mise en service des deux puits du poste du Fleuve;

CONSIDÉRANT QU'un suivi mensuel de l'évolution des paramètres bactériologiques sur l'eau brute à la station d'alimentation en eau potable du Fleuve doit être effectué conformément aux exigences du MDDEP;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *AMEC Environnement & Infrastructure*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER le mandat à la firme *AMEC Environnement & Infrastructure* pour le suivi mensuel de l'évolution des paramètres bactériologiques sur l'eau brute à la station d'alimentation en eau potable du Fleuve au coût de 295 \$ (taxes en sus) par journée d'échantillonnage;

QUE quinze échantillonnages sont prévus jusqu'en octobre 2013;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-208

Nomination de Mme Aline Vivier au Comité sur l'eau potable en remplacement de Mme Martine Lavallée

CONSIDÉRANT la création d'un Comité sur l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Mme Madame Martine Lavallée, ingénieure chez Aquadata ne peut y participer;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Aline Vivier, ingénieure chez Amec Environnement & Infrastructure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Aline Vivier, ingénieure chez Amec Environnement & Infrastructure au Comité sur l'eau potable en remplacement de Mme Martine Lavallée.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-209

BPR – Infrastructure Inc. : mandat relatif à l'évaluation des coûts d'un nouveau réseau d'aqueduc au secteur Lucerne sud et du chemin du Fleuve secteur ouest

CONSIDÉRANT les soirées d'information tenues en janvier 2013 sur le programme de mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens des secteurs Domaine Lucerne Sud et chemin du Fleuve ouest de bénéficier du service d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme *BPR – Infrastructure Inc.*;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *BPR – Infrastructure Inc.* pour l'évaluation des coûts d'un nouveau réseau d'aqueduc au coût de 5 200 \$ (taxes en sus) dans les secteurs Lucerne et chemin du Fleuve Ouest;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-210

Achat de quatre pneus industriels pour le tracteur New Holland

CONSIDÉRANT QUE le tracteur New Holland est doté de quatre pneus de type « agricole »;

CONSIDÉRANT QUE ce type de pneus n'est pas adapté aux travaux effectués par le tracteur New Holland;

CONSIDÉRANT l'urgence de remplacer les pneus actuels par des pneus de type « industriel »;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise *Équipement Séguin & Frères*;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard
ET RÉSOLU

D'ACQUÉRIR quatre pneus de type « industriel » de l'entreprise *Équipement Séguin & Frères* pour l'évaluation des coûts d'un nouveau réseau d'aqueduc au coût de 7 470 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-211

Autorisation pour l'installation d'une purge (route 338 / chemin Saint-Antoine)

CONSIDÉRANT l'installation d'une conduite d'eau le long de route 338 dans le cadre de l'alimentation en eau potable du projet domiciliaire Haut-Chamberry;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer une purge sur la conduite afin de permettre sa désinfection;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une purge à l'intersection de la route 338 et du chemin Saint-Antoine aux coûts suivants :

- *St-Germain Égouts et Aqueduc au coût de 1 365,80 \$ (taxes en sus) pour l'achat des matériaux;*
- *Rollin Excavation au coût de 1 500 \$ (taxes en sus) pour la main d'œuvre;*

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Résolution no : 13-04-212

Autorisation pour remboursement partiel de la formation Classe 3 – employé des travaux publics

CONSIDÉRANT la demande de formation Classe 3 à l'employé n° 320012 afin d'opérer des véhicules lourds et de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a suivi la formation Classe 2 sans l'autorisation préalable de l'employeur;

CONSIDÉRANT les pourparlers intervenus le 18 avril 2013 entre le représentant syndical, l'employé et le directeur général;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,

APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,

ET RÉSOLU

DE REMBOURSER partiellement la formation de Classe 2 suivie par l'employé n° 320012, soit une somme de 2 700 \$;

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une quittance avec l'employé n° 320012.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-213

Nomination de Mme Odette Marois à titre de responsable de la bibliothèque

CONSIDÉRANT la demande de Mme Odette Marois, responsable de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de la bibliothèque a été intégré aux postes cadres de la Municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la responsable de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,

APPUYÉ PAR la conseillère Lyse Thauvette,

ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Odette Marois à titre de responsable de la bibliothèque;

QUE les conditions de travail de Mme Odette Marois relèvent de la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité des Cèdres présentement en vigueur;

DE MAJORER le taux horaire de Mme Odette Marois selon les termes convenus au Comité des ressources humaines et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2013;

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer tout document relativement à la désyndicalisation du poste de responsable de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-214

Embauche de Mme Brigitte Prévost à titre de directrice des services administratifs et de l'information

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées le 27 mars et 5 avril 2013;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les résultats de l'évaluation professionnelle des compétences en gestion du candidat retenu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER Mme Brigitte Prévost à titre de directrice des services administratifs et de l'information et ce, selon les termes convenus entre les parties;

QUE le poste de Directrice des services administratifs et de l'information est régi selon la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité des Cèdres présentement en vigueur;

QUE l'entrée en fonction est le 27 mai 2013.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-04-215

Création du Comité de relation de travail du service des travaux publics

CONSIDÉRANT la volonté de l'employeur d'améliorer les relations de travail au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et du représentant syndical;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

DE CRÉER le Comité de relation de travail du service des travaux publics dont la constitution est la suivante :

- *M. Raynald Bissonnette, employé des travaux publics*
- *M. Marino Chapadeau, employé des travaux publics*
- *M. Alain Comtois, représentant de l'Union des employés (es) de Service, Local 800-FTQ*

- *M. Richard Ranger, contremaître des travaux publics*
- *M. Réal Bériault, directeur des travaux publics*
- *M. Jimmy Poulin, directeur général*

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Début de la période de questions : n/a

Fin de la période de questions : n/a

Parole au Conseil

Résolution no : 13-04-216

Levée de l'assemblée

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;

QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE clore la présente séance extraordinaire à 18 h 58.

Adopté à l'unanimité

La mairesse,

Le secrétaire-trésorier,

Géraldine T. Quesnel

Jimmy Poulin